



47055 - le châtiment de la tombe s'appliquera-t-il au corps et à l'âme ou à l'un sans l'autre ?

question

Chacun sera responsable de ses actes au jour de la Résurrection. Mais auparavant il y aura le châtiment dans la tombe. Que fera -t- on de l'âme pendant cette étape (pré-résurrection) ? Si le châtiment de la tombe est confirmé, s'appliquera-t-il au corps et à l'âme ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le châtiment et les délices éprouvés dans la tombe sont indubitablement confirmés par des versets du Coran, des hadith prophétiques et le consensus des ancêtres pieux. Vous pouvez vous référer à la réponse donnée à la question n° [34648](#) pour découvrir les détails de la question ...

S'agissant de la question de savoir si le châtiment s'applique au corps et à l'âme ou à l'un sans l'autre, la règle est que le châtiment et les délices éprouvés dans la tombe concernant l'âme. Si celle-ci entre en contact avec le corps, ce dernier partage le châtiment ou les délices.

Cheikh al-islam (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Que l'on sache que la doctrine vaut qu'une fois mort l'on reçoit soit un châtiment soit des délices et que cela concerne à la fois le corps et l'âme et que celle-ci, une fois séparée du corps, baigne soit dans des délices, soit dans le châtiment et qu'elle entre parfois en contact avec le corps de manière à ce que celui-ci partage le châtiment ou les délices. A l'avènement du jour de la grande Résurrection, les âmes seront réinsérées dans leurs corps et les morts se dresseront de leurs tombes pour s'adresser au Maître des mondes. Tout ceci est l'objet du consensus des ulémas du hadith et de la Sunna. Les hadith qui l'attestent sont nombreux. Citons-en celui rapporté par Abou Dawoud (n° 4127) et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud d'après Al-Baraa ibn Agib (P.A.a) qui



dit : « Nous sortîmes avec le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) pour accompagner la dépouille mortelle d'un homme issu des Ansar à sa dernière demeure. Nous arrivâmes à la tombe avant qu'elle ne fût complètement creusée et nous nous installâmes avec le Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) autour de la tombe, dans un silence tel qu'on dirait que des oiseaux perchaient sur nos têtes. En ce moment, le Prophète tenait un bout de bois et perçait le sol avec. Et puis il éleva sa tête et dit : implorez la protection d'Allah contre le châtimement infligé dans la tombe (il le dit trois fois ou deux) Puis il poursuivit : « quand un fidèle serviteur quitte ce monde pour l'Au-delà, il lui vient depuis le ciel des anges blancs dont le visage est aussi radieux que le soleil. Ils s'installeront à vue d'œil de lui et seront munis de linceuls et du parfum paradisiaques. C'est alors que l'ange de la mort viendra s'asseoir près de sa tête et lui dira : ô bonne âme ! Sors pour jouir du pardon et de la miséricorde divine. Elle sortira en coulant comme une goutte d'eau qui échappe de la bouche d'un outre. Quand l'ange de la mort recevra l'âme, les autres anges s'en saisiront tout de suite et la mettront dans le linceul et la baigneront dans le parfum et elle en recevra la meilleure odeur de musc sur terre. Les anges remonteront porteurs de cette âme, et chaque fois qu'ils passeront auprès d'un groupe d'ange, ceux-ci diront : **quelle est cette bonne âme ?** - Ils répondront : c'est celle d'Un tel fils d'Un tel en employant les meilleurs noms que le défunt avait dans sa vie d'ici-bas. Arrivés au ciel le plus bas, on en sollicitera l'ouverture qui sera obtenue sitôt demandée. Au niveau de chaque ciel l'âme sera accueillie par les meilleurs et accompagnée jusqu'au ciel suivant ; et ce jusqu'à son arrivée au septième ciel. C'est alors qu'Allah dira : « Placez les écritures concernant mon serviteur dans les plus hautes sphères du septième ciel. Puis ramenez-le à la terre puisque c'est à partir d'elle que j'ai créé mes serviteurs et c'est en elle que je les retournerai et c'est à partir d'elle que Je les ressusciterai. Et puis son âme sera ramenée à son corps, et deux anges se présenteront à lui et le mettront debout et lui diront,

- **Qui est ton Maître**
- **Allah est mon Maître**
- **Quelle est ta religion ?**



- L'Islam est ma religion
- Qu'en est-il de cet homme qui vous a été envoyé ?
- Il est le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui)
- Comment l'avez-vous su ?
- J'ai lu le livre d'Allah et y ai adhéré et cru en lui

Une clameur dira depuis le ciel : « Mon serviteur a dit vrai. Préparez-lui un lit et des vêtements au paradis. Ouvrez-lui une porte débouchant sur le paradis de sorte qu'il pourra en recevoir l'avant-goût et la fraîcheur. On lui élargira sa tombe l'espace d'une vue d'œil, et un homme se présentera à lui pour lui dire ceci : **sois rassuré que ce jour est celui qui t'était promis.**

- Qui es-tu puisque ton visage présage du bien ? !
- Je suis ta bonne œuvre !
- Maître, fais venir l'Heure pour que je puisse rejoindre ma famille et mes biens

Quand un serviteur infidèle quitte la vie d'ici-bas pour l'Au-delà, lui viendront du ciel des anges noirs munis de serviettes dures et ils s'installeront à vue d'œil de lui. Puis l'ange de la mort viendra s'asseoir près de sa tête et dira : « ô âme mauvaise ! Sors pour faire l'objet de la colère d'Allah et Son dépit. L'âme se dispersera alors dans son corps. Mais on l'en extraira de manière à déchirer les veines comme une brosse en fer que l'on retire de la laine mouillée. L'ange de la mort la prendra. Et les autres anges s'en saisiront tout de suite et l'envelopperont dans leurs serviettes dures dont se dégagera l'odeur la plus nauséabonde sur terre. Ils remonteront avec cette âme et, chaque fois qu'ils passeront près d'un groupe d'anges ceux-ci diront :

- Quelle est cette mauvaise âme ?

C'est Un tel fils d'Un tel en employant les plus désagréables noms dont on l'appelait ici-bas. Et, ce jusqu'à ce qu'ils arrivent au ciel le plus bas. Puis ils en demanderont l'ouverture mais ne



l'obtiendront pas. Là, le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) récita le verset : **Pour ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements et qui s' en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes..** (Coran, 7 : 40) ... Allah, le Puissant et Majestueux dira : mettez les écritures concernant mon serviteur dans un registre placé dans la plus basse couche de la terre. Puis ramenez-le sur terre puisque c'est à partir d'elle que J'ai créé les humains et c'est en elle que Je les retournerai et c'est d'elle que je les ressusciterai. Son âme sera jetée alors. Selon le rapporteur, le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) récita ce verset : **.. quiconque associe à Allah, c' est comme s' il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond.** (Coran, 22 : 31). Il (le Prophète) poursuit : **c'est alors que l'âme du défunt sera ramenée à son corps.**

Ce hadith indique clairement que l'âme sera réintégrée dans le corps et que celle-ci sera pressé de sorte à ce que les côtes s'entrecroiseront. Ce qui montre sans ambages que le châtiment s'appliquera aussi bien au corps qu'à l'âme.

Abou Hourayra (P.A.a) a rapporté que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « Certes, quand un croyant décède, les anges de la miséricorde se présentent à lui munis d'une soie blanche et disent à son âme : **Sors pour rejoindre l'esprit d'Allah** . Elle sort alors comme la plus belle odeur de musc et de manière à ce que les anges qui se la passent la flairent jusqu'à leur arrivée à la porte du ciel. Là, on dira : **Quelle est cette belle odeur venue de la terre ?** Et puis on la placera au sein des âmes des croyants et celles-ci en seront aussi contentes que la famille d'un absent qui retourne auprès des siens. Quant au mécréant, les anges chargés du châtiment se présente à lui munis d'un épais morceau de laine et disent à son âme : **Sors haïe pour être plongée dans le châtiment d'Allah** . Elle sort alors avec une odeur aussi nauséabonde que celle du cadavre le plus pourri ». (rapporté par Ibn Hibban, 7/284). Celui qui l'a vérifié le déclare authentique.

Dans les hadith que voilà et dans d'autres, on apprend que l'âme et le corps sont concernés par le châtiment et les délices de la tombe et que l'âme reçoit des délices après avoir réintégré le corps, selon la volonté d'Allah.



L'argument du fait que l'âme reçoit isolément châtiment et délices est déjà mentionné. En outre, on trouve dans Sunan an-Nassai (2073) un hadith de Kaab ibn Malick (P.A.a) selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : **l'âme du croyant se transformera en un oiseau qui se nourrira d'un arbre du paradis jusqu'au jour où Allah la réintégrera dans son corps au jour de la Résurrection** (déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi an-Nassai).

Le terme **Yaalouqou** signifie se nourrir. Ces hadith indiquent que les corps enterrés recevront châtiment ou délices selon la volonté d'Allah et que l'âme recevra isolément des délices au paradis et que tous cela est vrai. Les hadith indiquent encore que les âmes persisteront après être séparées des corps et continueront de recevoir soit le châtiment soit des délices.

Cheikh Ibn Outhaymine a été interrogé pour savoir si le châtiment de la tombe s'applique à l'âme ou au corps. Voici sa réponse : « En principe, il s'applique à l'âme car les jugements à appliquer après la mort concernent l'âme, le corps étant devenu un cadavre inerte et n'ayant plus besoin d'être alimenté puisque rongé par les vers. Aussi le châtiment concernera-t-il l'âme. Cependant Cheikh al-islam, Ibn Taymiyya dit que l'âme peut parfois être réintégrée dans le corps et en partager les délices ou le châtiment. Cela étant, les ulémas affirment que l'âme peut parfois entrer en contact avec le corps de sorte à en partager le châtiment. On peut trouver un argument pour cette idée dans ce hadith selon lequel le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dit : **Certes la tombe se resserrera contre le mécréant de manière que ses côtes s'entrecroiseront** . Ceci indique que le châtiment s'appliquera au corps dont les côtes font partie ». Voir Fatawa d'Ibn Outhaymine, 1/25. Allah Très Haut le sait mieux.

Voir Madjmou'fatawa Cheikh al-islam, 4/282-299 ; al-Qiyaama as-Sughraa par Omar al-Ashqar, 107.